

ANNEXE COMPTABLE 2010

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2010 dont le total est de 601 068,41 € et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent comptable de 6 149,41 € ont été établis selon les dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général, du règlement 99-01, des autres règlements du Comité de la Réglementation Comptable et des textes pris pour leur application.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2010 au 31/12/2010

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : Continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre, indépendance des exercices, et ce conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode de présentation :

Dans un souci pédagogique, les opérations affectant le fonds dédié (*report ressources non utilisées*) sont présentées au niveau du résultat d'exploitation (*produit de 10 311,86 €*). En effet, le fonds dédié est affecté à la couverture de charges de solidarité.

1-1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires)

Les amortissements sont calculés, sans considération de la valeur résiduelle, suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'usage:

- Immeubles	30 ans
- Agencements	15 ans
- Matériel de bureau et mobilier	4 à 10 ans
- Matériel informatique	3 ans

1-2 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Elles sont évaluées au coût d'acquisition, la plus value latente globale existant au 31 décembre 2010 s'élève à 146,97€.

1-3 PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation sont comptabilisés selon les modalités suivantes :

- les subventions sont rattachées à l'exercice pour lequel elles ont été attribuées.
- les cotisations, dons et legs sont inscrits dans les comptes de l'exercice de leur encaissement effectif ; en 2010 ce poste se monte à 134 291,47 €

1-4 FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE ET DE CONGRES

Les dépenses engagées par l'Association pour le déroulement de son Congrès sont considérées comme des charges de l'exercice de la manifestation.

1-5 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE.

Conformément aux règles définies dans le plan comptable associatif, les contributions volontaires en nature figurent dans des comptes spéciaux de classe 8 mentionnés au bas du compte de résultat.

Seules figurent dans ces comptes spéciaux les contributions volontaires établies à partir de renseignements quantitatifs suffisamment fiables. Ces frais sont évalués en référence à l'instruction fiscale du 23/02/2001 (*art 200 du CGI*). A défaut, des informations qualitatives sont apportées au paragraphe 4-4 de la présente annexe.

Pour l'année 2010, sont valorisés les frais de déplacement déclarés par les membres ainsi que des frais (*justifiés sur factures*) annexes (*péages, repas...*) engagés pour l'association dans le cadre de leur activité bénévole et dont le remboursement ne lui est pas demandé mais abandonné en tant que don. Ces frais ont donné lieu à l'émission de 676 reçus fiscaux délivrés par le siège de l'ANVP pour un montant global de 423 867 € (398 717€ au titre des déplacements non remboursés avec leur véhicule personnel et 25 150€ au titre des autres frais engagés et non remboursés).

2 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

2-1 TABLEAU DE VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS (valeur brute)

	Solde au 01/01/2010	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2010
Terrains	45 734,71			45 734,71
Immeubles	192 177,83			192 177,83
Agencements	70 285,58			70 285,58
Matériel informatique	16 812,25	2 921,43		19 733,68
Mobilier Matériel de Bureau	20 868,13	1 016,11		21 884,24
<u>TOTAL</u>	<u>345 878,50</u>	<u>3 937,54</u>	<u>0,00</u>	<u>349 816,04</u>

2-2 TABLEAU DE VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

	Solde au 31/12/2009	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/2010
Immeubles	96 999,63	5 643,68		102 643,31
Agencements	53 783,45	2 875,64		56 659,09
Matériel informatique	15 729,30	1 323,46		17 052,76
Mobilier Matériel de Bureau	19 187,68	1 684,68		20 872,36
TOTAL	185 700,06	11 527,46	0,00	197 227,52

2- 3 TABLEAU DE VARIATIONS DES FONDS PROPRES

	Solde au 31/12/09	Augmentation	Diminution	Solde au 31/12/10
Fonds associatif	325 412,49	↔	↔	325 412,49
Réserve statutaire	18 550,76	↔	↔	18 550,76
Réserve de trésorerie	54 258,41	↔	↔	54 258,41
Réserve facultative	0	↔	↔	0
Subventions et dons pour investissement	157 136,96	↔	↔	157 136,96
Résultat	- 16 306		➔	6 149,41
Report à nouveau	-43 619,03 -16 305,56		➔	-53 775,18
Total	495 434,03	➔		501 583,44

2-4 ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES

L'ensemble des créances et des dettes de l'Association est à moins d'un an.

2-5 FONDS DEDIES

Le solde non utilisé à fin 2009 (81 387,07 €) du don exceptionnel du Docteur Azérad reçu en 2007, a été "isolé" dans un fonds dédié à l'objet du don (*financement de projets pour des personnes détenues démunies de moyens financiers suffisants*).

En 2010, ce fonds a été utilisé à hauteur de 10 311,86 €.

Son solde au 31/12/2010 ressort donc à 71 075,21 €.

3 - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT 2010

	Produits	Charges	Résultat
Résultat d'exploitation	352 468,56	348 584,67	3 883,89
Résultat financier	2 440,57	0	2 440,57
Résultat Courant	354 909,13	348 584,67	6 324,46
Résultat Exceptionnel	0	175,05	-175,05
Résultat net comptable	354 909,13	348 759,72	6 149,41

4 - AUTRES INFORMATIONS

4-1 EFFECTIF

Les effectifs de l'ANVP calculés en équivalent temps plein s'élèvent comme suit :

- au 31 décembre 2009 : 2
- au 31 décembre 2010 : 2,5

4-2 ENGAGEMENT HORS BILAN

Les engagements sociaux (indemnités de fin de carrière et DIF) à devoir au personnel ont été estimés non significatifs en raison de la jeunesse et de la faible ancienneté des effectifs.

4-3 PROVISION POUR CHARGES

Néant

4-4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires mentionnées ici concernent des travaux réalisés par des bénévoles qui devraient, en principe, être réalisés par des salariés ou des prestataires extérieurs :

- Temps passé par une adhérente pour l'émission et gestion des bulletins de salaire du siège estimé à 2 300 € pour 2010.
- Temps passé par des bénévoles pour l'aide administrative apportée aux salariées du siège estimé à 2 000 € pour 2010.
- Temps passé par 7 bénévoles pour la récupération, la mise en forme et le transfert dans le logiciel comptable de l'association des écritures des sections estimé à 15 000 € pour 2010.